

CAP de TITULARISATION des INSPECTEURS STAGIAIRES PROMOTION 2019-2020

Monsieur le président,

Le nouveau premier ministre, Jean Castex, après avoir clamé sa foi dans le « dialogue social » lors de sa déclaration de politique générale, est passé à la pratique en recevant les syndicats pour fixer « un calendrier de discussions ». Les partenaires sociaux devraient être invités à ouvrir une concertation sur « le partage de la valeur », une formule qui recouvre la question des salaires, des dividendes, de l'intéressement et la participation.

Chiche ! Pour commencer, qu'il retire la contre-réforme des retraites que la majorité des français rejette. Qu'il contribue également à rétablir un véritable dialogue social dans la fonction publique, par exemple en revenant sur la disparition programmée du paritarisme !

La prétendue « transformation » de la fonction publique est une remise en cause totale de la conception française de la fonction publique de carrière. La conception du service public prônée par Macron est conçue pour générer des « économies durables et structurelles » et, dans le même temps, dégager de nouvelles sources de profits pour le capital.

Pour la CGT, un service public moderne et universel doit être élaboré à partir des besoins sociaux, et non pas être ajusté en fonction de choix budgétaires.

À la DGFIP, la publication en juin du « contrat d'objectif » a refroidi ceux qui pensaient naïvement qu'après, rien ne serait comme avant. Disparition des SIP à l'horizon 2023, privatisation d'une partie des missions foncières, fin du réseau de l'enregistrement, affaiblissement continu du contrôle fiscal..., n'en jetez plus, la coupe est pleine !

Tendance lourde depuis plusieurs années, la disparition progressive de notre réseau déconcentré, conjugué aux reculs sur les règles de gestion, augure un avenir très sombre. Les agents ne s'y trompent pas.

Les résultats de l'observatoire interne, publié sur Ulysse sans aucun commentaire, sont à cet égard édifiants et inquiétants. Près de 70 % des collègues jugent le rythme des restructurations trop élevé. Plus grave : 84 % d'entre eux jugent que la DGFIP évolue de manière négative et 82 % ne se voient aucun avenir dans le service ou ils travaillent. De deux choses l'une, soit la DGFIP prend en compte cette réalité et, à minima, fait une pause dans sa frénésie de restructurations, soit cela signifie qu'elle assume sa disparition en tant qu'administration d'État à réseau déconcentré.

Le Comité Technique de Réseau (CTR) du 18 juin et nombre de groupes de travail (GT) programmés ne laissent aucun doute quant à la reprise des chantiers de démantèlement de la DGFIP.

Il s'agit d'une attaque généralisée sur toutes nos missions et nos structures. À cet effet une direction de projet « Nouveau réseau de proximité » a été spécialement créée à la DGFIP.

Des fermetures supplémentaires de centaines de structures sont d'ores et déjà programmées dès septembre (fusions, disparitions...).

Le paiement des impôts chez les buralistes a été généralisé cet été, malgré un simulacre d'expérimentation, Là, on touche le fond !

Aujourd'hui chaque agent est menacé à court ou moyen terme, quelles que soient ses fonctions et son lieu de travail. Ce gouvernement et la DG veulent faire le tri entre missions retenues comme « prioritaires » et celles dont elle veut se délester. Et ce sont les agents et la qualité de notre service public qui vont trinquer. Pour la CGT, toutes nos missions sont essentielles !

Les groupes de travail sur les lignes directrices de gestion suivent leur cours et confirment nos inquiétudes sur la mise en pièce des droits et garanties des agents.

Une DGFIP répondant aux besoins de la société et des agents passe notamment par l'arrêt des suppressions d'emplois pour des embauches statutaires, l'abrogation de la loi de transformation publique. Il faut abandonner toutes réformes visant à externaliser et limiter nos missions, dont le nouveau réseau de proximité et ses restructurations attenantes. La CGT revendique la valorisation de nos carrières et de nos qualifications, l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'abandon de la rémunération au mérite.

Le gouvernement refuse d'augmenter la valeur du point d'indice, sous le prétexte fallacieux que cela profiterait aux cadres A au détriment des salaires les moins élevés. Hélas, le pouvoir d'achat des IFIP a baissé de près de 10 % depuis 10 ans alors que plus de 450 milliards d'euros d'aides ont été octroyées au patronat sans contrepartie ni contrôle. Aujourd'hui un agent de catégorie A est recruté à peine à 20 % au dessus du SMIC, contre plus de 50 % il y a 20 ans.

Avant d'aborder les sujets spécifiques à cette CAP, la CGT tient à dénoncer la sanction disciplinaire scandaleuse et honteuse infligée à Anthony Smith, inspecteur du travail, coupable d'avoir fait son travail en tentant de faire respecter les mesures sanitaires à une entreprise.

Il y a beaucoup à dire sur cette CAP, sur la forme comme sur le fond.

En termes de dialogue social, la tenue de cette CAP en plein été, sans concertation et un mois après la publication d'un calendrier ou elle ne figurait point, montre une absence de considération pour les représentants du personnel et nous a posé des problèmes d'organisation.

Une fois de plus, les élus CGT tiennent à dénoncer la situation de désert social créée par la disparition des CAP. Cette déliquescence du dialogue social à la DGFIP nous a encore une fois conduits à boycotter la première convocation de cette CAP.

Depuis six mois, le monde connaît une situation totalement inédite, gérée plus ou moins bien.

La DGFIP a suivi le gouvernement dans ses prises de décisions parfois contradictoires voire contestables. Par exemple, nous passons de l'ère du masque inutile à celle du masque presque obligatoire.

A la gestion de crise va succéder de nouvelles habitudes et conditions de travail, sans doute pérennes. Suite aux annonces du 18 août du ministère du travail, le cadre reste très flou au ministère des finances et à la DGFIP.

L'impression actuelle est que chaque direction gère les situations au cas par cas, et sans préconisation nationale.

C'est le cas en particulier en matière de formation professionnelle, initiale ou continue. Dans quelles conditions la formation des arrivants au premier septembre va-t-elle être assurée ? Les CIF vont-ils reprendre une activité ?

La CGT tient à souligner l'investissement des enseignants dans cette période. Leur charge de travail a considérablement augmenté pendant le confinement. Dans le même temps, ils ont dû procéder à la mise à jour des prochaines scolarités, finaliser celle des B, accueillir les agents C en distanciel et mettre en place la rentrée prochaine dans un contexte incertain.

Une fois encore, la CGT dénonce l'insuffisance du recrutement et demande l'appel du vivier pour cette rentrée.

La publication au journal officiel du 5 juillet 2020 d'une offre d'emploi pour pourvoir le poste de directeur de l'ENFIP ajoute une part d'incertitude et n'est pas de nature à nous rassurer sur ces questions.

Pour des raisons compréhensibles, les scolarités initiales 2019/2020 ont été bouleversées.

Nous avons reçu hier la note sur les modalités d'organisation des formations en établissements à la rentrée 2020. Nous souhaitons connaître plus précisément le déroulement, y aura-t-il effectivement des groupes réduits en alternance pour le présentiel ? Comment se fera la formation à distance des stagiaires vulnérables à la Covid ? Audio ? Vidéoconférence ? Et/ou e-formation ?

Depuis deux ans, l'affectation détermine le bloc fonctionnel et donc le lieu du stage probatoire. On constate hélas que certains stagiaires sont mis en difficulté parce qu'une affectation est subie plutôt que souhaitée, ce qui entraîne des difficultés pour de nombreux stagiaires, voire des situations de souffrance. La CGT ne reviendra pas sur tous les problèmes engendrés par le télescopage entre ces primo-affectations et le mouvement des titulaires.

On peut s'interroger sur l'absence d'un concours A cadastre et métiers SPF au vu des affectations d'office sur l'école de Toulouse qui mettent un grand nombre de stagiaires en difficulté.

La CGT exige donc, pour la énième fois, la mise en place d'un concours spécifique d'inspecteur cadastre.

De plus, cette année, certains stagiaires ont effectué leur stage sur un autre poste que le leur. Par exemple à Paris, de nombreux stagiaires ont eu une affectation provisoire, puis un poste définitif différent pour le 1er septembre.

La CAPN de titularisation des inspecteurs stagiaires est chargée d'émettre un avis sur les suites susceptibles d'être envisagées en ce qui concerne les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas satisfait au cycle d'enseignement professionnel.

La DG et l'ENFiP ont décidé de façon unilatérale d'instaurer un stage pratique probatoire malgré les très nombreuses oppositions des organisations syndicales. Cette deuxième année de mise en place nous renforce dans notre opposition. Hors contexte COVID, la durée du stage, moins de trois mois en période de ponts et de congés, ne permet pas aux stagiaires de prendre la mesure d'un poste de cadre A à la DGFIP. Comment évaluer la capacité d'un collègue à exercer ses missions et à s'intégrer dans une équipe dans ces conditions ?

En cette année particulière, ce système a basculé dans l'absurde. Après une scolarité tronquée et semée d'embûches ; arrêt brutal du présentiel, suivi des cours à distance, incertitudes à tous niveaux et tout le stress que cela a pu engendrer, la DG aurait du prendre la décision de titulariser l'ensemble des stagiaires ayant validé la scolarité en établissement.

Mais pour l'ENFiP, le stage probatoire ne saurait être remis en cause. Par un tour digne de Garcimore, le retour dans les services, dit « de découverte » s'est transformé en stage probatoire, une semaine avant sa fin. **« Décontrassté »**

Plus sérieusement, les règles du jeu, une fois de plus à la DGFIP, changent en cours de partie, pour les stagiaires, comme pour les chefs de service les accueillant. Vous avez appelé leur attention pour évaluer les stagiaires sur ce que l'administration est en droit d'attendre d'eux . Cela revient à donner les consignes à posteriori. Pour la CGT, ça n'est pas la bonne méthode.

Comment évaluer des stagiaires en situation d'observation, dans des services au fonctionnement bouleversé par la pandémie et en pleine période de congés ? Certains d'entre eux ont, de fait, à peine mis les pieds dans leur service. En outre, vous abandonnez en cours de route rapport intermédiaire et rapport définitif, demandant que seuls les dossiers litigieux soient circonstanciés. Les stagiaires « en difficulté » n'ont pu être informés suffisamment tôt pour rectifier le tir et se mettre en situation de valider.

Ce changement de dernière minute pose également la question du tutorat. Comment a-t-il pu s'effectuer dans des conditions satisfaisantes ?

Ce simulacre de stage probatoire ne fait que nous conforter dans notre rejet de principe de cette modalité de la scolarité des inspecteurs.

Dans ce contexte et, compte tenu des éléments que nous venons de développer, nous vous demandons, monsieur le président, de titulariser tous les inspecteurs stagiaires de cette promotion sur le seul critère de la validation de leur scolarité théorique.

Cela concerne également les 14 stagiaires qui n'ont pas pu, pour des raisons légitimes car médicales, effectuer ce fameux stage. On constate d'ailleurs qu'il s'agit exclusivement de femmes, ce qui interroge sur l'aspect discriminatoire de ce stage probatoire. Pour elles, c'est une non-titularisation déguisée.

Parmi elles, certaines ont été placées en ASA en tant que personnes fragiles, les mettant ainsi dans une situation juridique incertaine. Quid de leur situation à partir du premier septembre ?

Dans une situation exceptionnelle, il faut savoir s'adapter et sortir du cadre. Les premiers pas de ces jeunes collègues à la DGFIP ont eu lieu dans la difficulté. Ils n'ont pas à en être pénalisés.

Alors qu'il y aurait le refus de plusieurs lauréats du concours 2021, la CGT demande pour finir l'appel des listes complémentaires de l'intégralité des concours.